



Chers parents, vous trouverez dans cette circulaire quelques repères pour démarrer l'année scolaire 2026-2027. Cette dernière, tout comme les listes des fournitures scolaires et la plupart des informations utiles, est également disponible sur notre site internet que nous vous invitons à consulter régulièrement (Rubrique Rentrée 26)

1. En bref

- L'année 2025-2026 aura été marquée par des actions en lien avec le thème du cirque. Nous remercions chaleureusement les parents qui nous ont accompagnés de près ou de loin dans cette aventure.
- Des travaux d'entretien, financés par l'OGEC, auront lieu cet été pour le confort de tous.
- De nombreuses manifestations sont également prévues cette année. Merci la team APEL !
- Un groupe d'animation pastorale est en train de se constituer, n'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez rejoindre l'équipe !
- Cette année, la rentrée sera théâtrale avec notre nouveau projet pédagogique (en ligne) qui s'intitule « Viens voir les comédiens ! ». L'équipe enseignante démarre également un nouveau projet d'école (4 ans) sur la didactique du français puis des mathématiques.

2. Rentrée

- La rentrée est fixée au mardi 01 septembre à 08h30
- Pour cette année, la répartition des classes a été envoyée. Afin d'éviter des remarques inappropriées, il est rappelé aux familles que l'affectation des élèves relève d'un choix pédagogique non négociable.
- Un café de bienvenue sera offert par l'association de parents d'élèves (APEL) aux parents le jour de la rentrée à 08h30 (suivre l'odeur des pognes et du café). Occasion pour tous de se retrouver ou de faire connaissance.
- L'équipe éducative sera composée comme suit :

PS/MS	Mme VULCANO - Mme BARNASSON (ASEM)
MS/GS	Mme CROUZET - Mmes FREYDIER et AJACQUES (ASEM)
CP/CE1	Mme PERMINGEAT
CE1/CE2	Mme DE CASTRO
CE2/CM1	Mme THEBAULT FRADIN
CM1/CM2	Mme SERRE
Dispositif aide	Mme CANESTRARI
Surveillances	Mmes MONDON et DELAMONTAGNE
Cantine	Mmes DESSEMON et AJACQUES
Ménage	Mme MESTRALLET

3. Fiche sanitaire à retourner

A la rentrée, nous vous demanderons de bien vouloir relire, modifier et compléter une fiche sanitaire comportant notamment différentes autorisations ainsi que la liste des personnes habilitées à récupérer votre enfant.

4. Horaires et accès

- Les horaires des classes sont définis comme suit : 08h30 - 11h35 et 13h30 - 16h30
- A la mi-septembre des temps d'aide personnalisée seront proposés par les enseignants aux élèves qui en ont besoin. Ils auront lieu les lundis et mardis après 16h30. L'étude sera assurée par le personnel OGEC.
- L'entrée des élèves se situe rue du Monestier. Les maternelles sont invités à utiliser le grand portail et les élémentaires à passer sous le porche. Les horaires d'ouverture sont les suivants : 08h20-08h30 et 13h20-13h30.
- La mairie d'Etoile rappelle aux familles que cette voie a un accès limité. Tout véhicule ne disposant pas des droits d'accès sera verbalisé...
- En dehors des entrées et sorties de classe, l'accès à l'école se fera par la Grande Rue.
- Pour le périscolaire (garderie du matin ou du soir), merci d'utiliser le nouvel interphone (entrée élémentaires).

5. Absences, retards et assiduité scolaire

- En cas d'absence imprévue de votre enfant, merci d'en informer l'établissement par téléphone.
- Pour les absences programmées, merci de mettre un mot dans le cahier de liaison (violet).
- Nous invitons les parents retardataires à anticiper leur arrivée à l'école... Pour rappel, retards et absences répétés pourront faire l'objet d'une information auprès des services de l'Inspection Académique (rapport d'absentéisme).
- Les sorties scolaires, activités physiques pendant le temps scolaire sont obligatoires...

6. Direction

M. Herz sera physiquement présent à Sainte-Marthe les lundis après-midi, mardis matins, jeudis après-midi et vendredis matins. Vous pouvez également le contacter par mail : saintemarthe.etoile26@gmail.com

7. Contribution des familles 2026-2027

Nous vous proposons de régler par prélèvement automatique en 1 fois, 3 fois ou 10 fois (à préciser sur la fiche sanitaire).

COÛT de la CONTRIBUTION ANNUELLE		○ 1 chèque (ou espèces auprès de la direction) pour la scolarité entière avant le 15 octobre ○ 3 chèques encaissés le 15 octobre, le 15 janvier et le 15 avril ○ 10 prélèvements effectués les 15 octobre, 15, novembre, 15 décembre, 15 janvier, 15 février, 15 mars, 15 avril, 15 mai, 15 juin et 15 juillet.
Le 1 ^{er} enfant	650,00 € par an	
Le 2 ^{ème} enfant	455,00 € par an	
Le 3 ^{ème} enfant	389,00 € par an	
Le 4 ^{ème} enfant	261,00 € par an	

- Les prix indiqués sont exprimés en euros.
- Cette contribution comprend les fournitures scolaires et l'assurance à la Mutuelle Saint-Christophe
- La cotisation volontaire APEL est incluse dans le tarif proposé.
- Pour les nouvelles inscriptions ou les réinscriptions : 50 euros seront déduits du premier prélèvement

8. Local vélos

- Un local vélos est à disposition des élèves (sous la salle de motricité - accès par la cour)
- Merci de bien vouloir attacher ces derniers, l'école déclinera toute responsabilité en cas de vol

9. Assurance scolaire

- Tous les élèves bénéficient automatiquement de l'assurance proposée par la Mutuelle Saint-Christophe.
- Un fascicule des conditions générales est consultable sur notre site internet.

10. Cantine, garderie et aide aux devoirs



Les inscriptions et les règlements cantine, garderie et aide aux devoirs s'effectuent en ligne (cf. mode d'emploi Complice téléchargeable sur notre site).

- Tarifs 2026-2027 (cf. règlement financier téléchargeable sur notre site internet)
 - Garderie du matin par journée 2.50 €
 - Garderie du soir/aide aux devoirs par journée 3.50 €
 - Cantine par repas 5.40 €
 - Le prix d'une garderie imprévue est fixé à 5.00 € le matin, 7.00 € le soir.
 - Le prix d'un repas imprévu est fixé à 10.80 €.
 - Le prix d'un dépassement horaire de la garderie du soir est fixé à 12.00 €.
- Rappel : les familles sont responsables des choix effectués en ligne : penser à désinscrire vos enfants lors des sorties.

Bon été à tous. L'équipe Sainte-Marthe

